

Rabat, le 24/07/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE N°10/14

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tient son Conseil d'Administration à Rabat au titre de 2014

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Monsieur, Aziz Akhannouch, a présidé, mercredi 23 juillet 2014 à Rabat, le Conseil d'Administration de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA). Cette réunion a été consacrée à la présentation des principales réalisations techniques et financières du premier semestre de l'exercice 2014 et à l'approbation des comptes de l'année 2013 qui seront publiés au Bulletin Officiel.

Le bilan du premier semestre fait ressortir que l'ONSSA a rempli ses missions de contrôle sanitaire des produits alimentaires et de préservation du patrimoine animal et végétal d'une manière satisfaisante. Ainsi, ce sont environ 9 millions de tonnes de produits alimentaires qui ont été contrôlés à l'importation, à l'exportation et sur le marché local correspondant à 85.000 certificats sanitaires octroyés. De même, le processus d'octroi des agréments et autorisations sanitaires s'est accéléré pour atteindre 2943 établissements agréés ou autorisés soit 60% de l'objectif tracé pour l'horizon 2016.

Dans le domaine de la santé animale, et afin de maintenir une situation sanitaire satisfaisante, l'Office a réalisé, entre autres, la vaccination de 2,5 millions d'animaux toutes espèces contre diverses maladies et la prospection à titre préventif de 5 millions de têtes. Par ailleurs, la vigilance a été renforcée suite à l'apparition de la fièvre aphteuse en Tunisie afin d'éviter son introduction sur le territoire national. De même, un ambitieux programme d'identification et de traçabilité du cheptel national sera lancé en septembre 2014. Ce programme moderne et innovant prévoit à terme l'identification de l'ensemble du patrimoine animal, camélins inclus, et leur traçabilité grâce à un système de puces électroniques et de boucles.

Quant au domaine végétal, et afin de répondre aux besoins des agriculteurs en variétés performantes, l'ONSSA a procédé à la certification de 6 millions de plants de diverses espèces, et de 350.000 quintaux de semences. Comme il a conduit, dans le cadre de la surveillance des cultures, des plans de surveillance et des actions de lutte afin d'éviter l'introduction et la dissémination de maladies et parasites sur le territoire national. Ce qui a abouti à la maîtrise des ravageurs comme le feu bactérien des rosacés à pépins ainsi que le charançon rouge du palmier et le virus de la Tristeza des agrumes qui restent circonscrits respectivement dans la ville de Tanger et dans la région du Loukkos. L'ONSSA a également déployé de nouveaux moyens de luttés innovants et alternatifs comme le traitement aérien des céréales au profit de petits agriculteurs ou encore l'introduction d'attractants pour le piégeage de masse des insectes.

Concernant le contrôle analytique, l'ONSSA a renforcé son réseau de laboratoires par l'inauguration et la mise en service en avril 2014 de son 7ème laboratoire régional à Laayoune spécialisé dans les analyses des produits de la pêche et dans la santé animale.

Les membres du Conseil d'Administration ont noté avec satisfaction les efforts déployés par l'Office pour hisser le niveau de sécurité sanitaire des produits alimentaires au Maroc et ont pris acte des besoins pressants de l'ONSSA en ressources humaines et matérielles, pour lui permettre de mener à bien sa tâche.